

LA MINUTE INFO DE LA PRÉVENTION ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL



#9

REIMS SANTÉ AU TRAVAIL

Cellule PDP : Prévention de la Désinsertion Professionnelle

RAPPEL LOI DU 2 AOÛT 2021

Les SPSTI ont pour mission de renforcer la prévention et la santé au travail en créant une cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP).

La cellule PDP est un dispositif qui **accompagne individuellement** vos salariés afin d'éviter une rupture dans leur **parcours professionnel** liée à des problèmes de **santé**. La cellule accompagne les salariés **en poste ou en arrêt**.

QUI VOUS ACCOMPAGNE ? [Découvrir l'organigramme de la cellule PDP](#)



Votre médecin du travail



Une chargée de mission



Des membres de l'équipe pluridisciplinaire

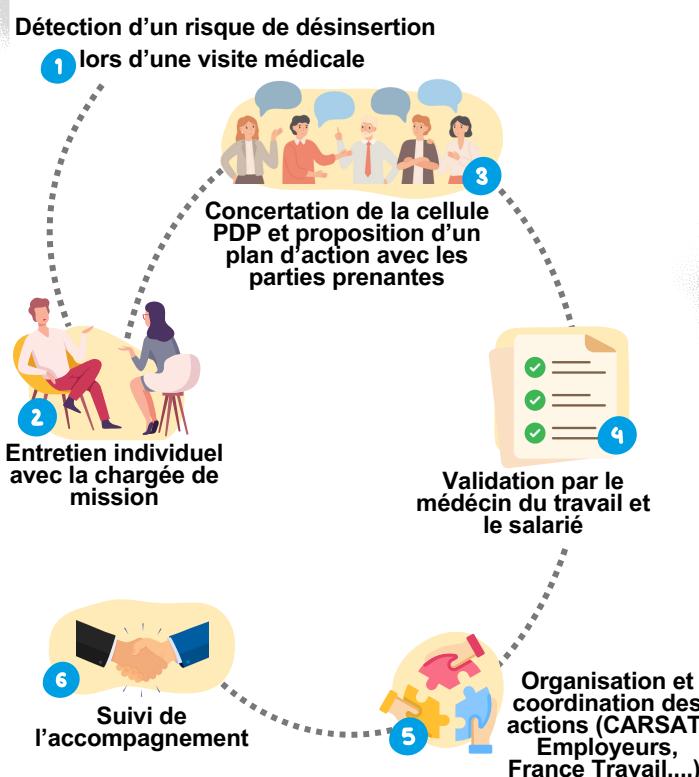


Une assistante sociale

QUI PEUT SOLICITER LA CELLULE PDP ?

- En interne** : Le médecin du travail, les membres de l'équipe pluridisciplinaire (psychologue du travail, ergonome, infirmier...) via le Médecin du travail
- En externe** : Le salarié lui-même, l'employeur, un partenaire (MDPH, CARSAT, CAP EMPLOI...)

COMMENT ÇA SE PASSE ?



LES MISSIONS DE LA CELLULE

- 👉 Accompagner les salariés lorsque leur état de santé compromet leur parcours professionnel
- 👉 Analyser leur situation et évaluer les possibilités de maintien en emploi
- 👉 Conseiller et proposer des solutions en fonction des situations des salariés

DES SOLUTIONS CONCRÈTES

- 👉 **Maintien dans l'entreprise** (aménagement, reclassement, essai encadré...)
- 👉 **Maintien en emploi** (bilan de compétences, reconversion professionnelle, formation...)
- 👉 **Accompagnement social** (demande de RQTH, entretien avec l'assistante sociale...)

Nous contacter :

03 26 77 59 20
cellulepdp@reimssantetravail.fr